



PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MILIEUX HUMIDES

RÉSUMÉS DU SÉMINAIRE
DE RESTITUTION

MARS 2022



REMERCIEMENTS

Le Forum des marais atlantiques (FMA) remercie l'ensemble des intervenants et participants au séminaire de restitution de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides » qui s'est tenu le 15 mars 2022 à la Grande Arche de La Défense.

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES



Coordination : Mélanie Bordier

Composition : Lucas Degos

Relecture : Valérie Courcimeaux, Gilbert Miossec

Conception graphique et impression : Marennes impression

Crédits photos : FMA sauf autres mentions

PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MILIEUX HUMIDES

RÉSUMÉS DU SÉMINAIRE
DE RESTITUTION

MARS 2022

INTRODUCTION

En novembre 2017, le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et le CGAAER (Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux) publiaient le rapport intitulé « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».

Parmi les recommandations exprimées, la mise en œuvre d'une expérimentation nationale dont les éleveurs constitueraient le cœur. Basée sur une approche intégrée, elle avait pour support des projets de territoires durables, définis par un consortium d'acteurs et portés par les élus locaux engagés dans la préservation des milieux humides par le maintien d'un élevage extensif.

Depuis son lancement en août 2018, l'expérimentation nationale sur les territoires pilotes de la plaine maritime picarde, des Marais du Cotentin et du Bassin et des Marais de Brouage, en Charente-Maritime est coordonnée et animée par le Forum des marais atlantiques (FMA).

L'opération se clôturant en juillet 2022, un séminaire de restitution a été organisé le 15 mars à la Grande Arche de la Défense afin de présenter un bilan de ces quatre années écoulées et les perspectives envisagées pour poursuivre les actions menées.

Cet évènement a rassemblé près de 80 personnes et plus d'une vingtaine d'intervenants autour de retours d'expériences, regards croisés et tables rondes sur des sujets variés : dynamiques collectives, aides publiques en milieux humides et PAC 2023, gestion du foncier et renouvellement des générations, valorisation des prairies humides, et santé animale des troupeaux.

Ce livret présente les résumés des diverses interventions de la journée animée par Jean-Charles Catteau. Les supports de présentation et les retranscriptions vidéos du séminaire sont disponibles sur le site du FMA (flashcode ci dessous).



SCAN ME

¹ Jean-Charles Catteau est consultant expert en communication, facilitateur de l'intelligence collective, animateur en séminaires, webinaires, tables rondes, colloques, conventions, débats.

PROGRAMME

Animation : Jean-Charles Catteau

8h45 - 9h30 Accueil

Émargement - café

9h30 - 10h Ouverture et contexte

Allocutions d'ouverture

Marie-Laure Métayer, directrice adjointe de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la Transition écologique
Représentant(e) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - à confirmer

Constats et recommandations de la mission conjointe CGEDD - CGAAER

Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale du Conseil général de l'environnement et du développement durable
Yves Brugière-Garde, rapporteur du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Présentation des sites pilotes & axes de travail

Florence Thinzilal, responsable du pôle agroécologie - Forum des marais atlantiques

10h - 12h15 Bilan et enseignements de l'expérimentation – Session 1

10h - 11h

Table ronde - Jouer collectif : quels leviers pour initier et fédérer les éleveurs autour d'une démarche collective pérenne ?

Yann Dufour, directeur environnement - Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
Stéphane Verscheure, responsable service élevage - Chambre d'agriculture de la Somme
Frédéric Gorichon, éleveur et Président de l'association des éleveurs du Marais de Brouage
Marie-Christine Fort-Legrand, référente "animation de groupe d'agriculteurs" - Chambre d'agriculture de Normandie
Frédéric Signoret, éleveur, vice-Président de la LPO Pays-de-la-Loire et co-fondateur du réseau Paysan de Nature

11h - 12h15

Amélioration des aides publiques

Retours sur les travaux réalisés dans le cadre de la réforme de la PAC

Lucas Degos, chargé de mission agro-environnement - Forum des marais atlantiques
Yves Brugière-Garde, rapporteur du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Quelles évolutions du dispositif MAEC avec la PAC 2023 et au-delà ?

Florence Moesch, chargée de mission PAC - Fédération des Parcs naturels régionaux
Céline Dutilly, chercheuse en économie - Cirad
Christophe Perrault, secrétaire général - Fédération Nationale des Cuma

Paiements pour Services Environnementaux: expérimentations en faveur des milieux humides

Sébastien Mériaux, responsable du pôle gestion de l'espace et des ressources - Chambre d'agriculture de Charente-Maritime
Marie Deville, chargée de mission élevage et zones humides - Parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin
Céline Dutilly, chercheuse en économie - Cirad

12h15 - 13h45 Pause déjeuner

Restaurant administratif (plan d'accès)



14h - 16h30 Bilan et enseignements de l'expérimentation – Session 2

14h - 14h50

Gestion du foncier et renouvellement des générations agricoles

Association Foncière Pastorale du Marais de Brouage

Carlos Origlia, responsable administratif et financier

Stratégie pour le renouvellement des générations dans le Cotentin-Bessin

François Rihouet, éleveur et élu à la Chambre d'agriculture de Normandie

Foncier public et pratiques agroécologiques en plaine maritime picarde

Eric Albrecht, chargé de mission agro-environnement - Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard

Stratégie foncière en Marais Breton

Frédéric Signoret, éleveur, vice-Président de la LPO Pays-de-la-Loire et co-fondateur du réseau Paysan de Nature

14h50 - 15h30

Valorisation des prairies humides

Autoévaluation des services rendus par les prairies de marais

Marie Deville, chargée de mission élevage et zones humides - Parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin

Caractérisation de la ressource fourragère en Marais de Brouage

Eric Kernéis, écologue - INRAE Saint-Laurent-de-la-Prée

Pâtur'Ajuste et valeur d'usages des parcelles

Philippe Mestelan, conseiller agriculture et environnement - Scopela

Alexandre Loye, éleveur - SCEA du Petit Bas Champ à Quend (80)

Pause

15h45 - 16h30

Table ronde - Gestion sanitaire des troupeaux : quelles approches alternatives et complémentaires pour favoriser une prise en charge bénéfique pour l'éleveur, le cheptel et la biodiversité ?

Démarche de gestion raisonnée du parasitisme des bovins

Anne Barbier, vétérinaire et membre réseau Vet'El

Alexandre Loye, éleveur - SCEA du Petit Bas Champ à Quend (80)

Philippe Mestelan, conseiller agriculture et environnement - Scopela

Bénéfices de la diversité floristique des prairies et de leur intérêt pour la santé animale

Soline Boussaroque, animatrice - ADAR-CIVAM

Sébastien Couvreur, enseignant-chercheur en productions animales - École Supérieure d'Agriculture d'Angers

16h30 Perspectives de travail post-expérimentation

Mélanie Bordier, responsable de projet - Forum des Marais Atlantiques

16h45 Discours de clôture

Jean-Marie Gilardeau, Président du Forum des marais atlantiques

Amélie Coantic, sous-Directrice de l'eau et des ressources minérales - Ministère de la Transition écologique

Représentant(e) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - à confirmer

17h

Fin du séminaire

Contacts

Mélanie BORDIER - 06 76 68 72 79

Lucas DEGOS - 07 88 46 54 77

Florence THINZILAL - 06 79 26 48 29



OUVERTURE ET CONTEXTE

Discours d'ouverture

Marie-Laure Métayer, adjointe au directeur de l'eau et de la biodiversité, Ministère de la Transition écologique.

Mesdames, Messieurs,

Heureuse d'être parmi vous et d'accueillir le séminaire de restitution de l'expérimentation nationale pour la préservation de l'élevage extensif en milieux humides dans les locaux du Ministère de la Transition écologique (MTE). On se retrouve aujourd'hui pour faire le bilan suite à un peu plus de trois années de mise en place du programme d'expérimentation de projets territoriaux engagés dans le maintien de l'élevage extensif, pratique cohérente avec les enjeux de préservation des zones humides.

Les herbages naturels ou semi-naturels, créés et entretenus par l'homme et ses troupeaux, offrent le plus grand intérêt pour la préservation des ressources naturelles, dont les zones humides font partie. Ces pratiques contribuent au maintien, voire au développement, de la richesse biologique et, par exemple, à la préservation de la qualité de l'eau des fleuves et des rivières. Il s'agit d'un sujet crucial puisque l'élevage et les terres agricoles sont exposés à des menaces.

Pour rappel, ce programme prend ses origines en 2016, lorsque les deux ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture commandent une mission conjointe aux conseils généraux respectifs CGEED et CGAAER avec l'ambition de fournir une vision d'avenir à l'élevage extensif en milieux humides. Les rapporteurs, dont trois d'entre eux sont présents aujourd'hui, à savoir Marie-Hélène Aubert (CGEDD), Yves Brugière-Garde (CGAER) et Charles Dereix (CGAAER), publient alors un rapport intitulé « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides ».

Ce rapport propose de nombreuses recommandations dont celle de lancer ce vaste programme dont nous allons faire le bilan au cours de cette journée et en tirer quelques enseignements. Le lancement rapide d'une expérimentation nationale soutenue par les deux ministères quelques mois après la publication du rapport témoignait de la mobilisation autour des acteurs concernés par les trois expérimentations.

Ce programme se construit autour de trois notions-clés :

- Le positionnement des agriculteurs au cœur d'un projet territorial de développement durable élaboré par l'ensemble des acteurs et porté par les élus ;
- la prise en charge collective de questions d'intérêt général telles que la gestion des niveaux d'eau, du foncier, du risque parasitaire, des espèces exotiques envahissantes ;
- le développement de systèmes d'élevage extensif privilégiant la qualité des produits, économe en intrants, diminuant les charges et tirant le meilleur parti des potentialités des milieux humides.

Des précisions sur le cadre de la mission interministérielle des CGEDD/CGAER seront présentées par Marie-Hélène Aubert et Yves Brugière-Garde. Le Forum des Marais Atlantiques a été désigné comme animateur pour coordonner le programme sur trois sites « pilotes » dont chacun a bénéficié d'un co-portage entre une collectivité territoriale et une chambre d'agriculture :

- le marais de Brouage (Charente-Maritime) ;
- les marais du Cotentin et du Bessin (Manche/Calvados) ;
- la plaine maritime picarde (Somme).

Ce programme a permis la réalisation d'actions innovantes, voire inédites, telles que :

- la création d'une association foncière pastorale, outil de la gestion collective du foncier pour le marais de Brouage ;
- l'expérimentation du dispositif « Paiement pour services environnementaux » par les marais du Cotentin et du Bessin ;
- le développement et l'expérimentation d'un indicateur spécifique pour évaluer les résultats des pratiques agroécologiques mises en place dans les prairies humides de la plaine Maritime Picarde.

La sélection des actions qui vous seront présentées aujourd'hui montrent des résultats très encourageants et nous devons, nous souhaitons entraîner avec nous d'autres acteurs et d'autres territoires.

Remerciements aux organisateurs du Forum des marais atlantiques pour l'animation de ce programme et l'organisation de ce séminaire.

Remerciements aux représentants des sites-pilotes pour leur implication dans ce programme, leur témoignage et leur déplacement jusqu'à Paris.

Nous nous appuyerons sur cette journée qui s'annonce riche en partage et retours d'expérience, et sur lesquels seront définis plus précisément les modalités de mise en œuvre de l'action n°14 du 4^{ème} plan national milieux humides, consacré à la mobilisation des acteurs agricoles et au soutien des pratiques valorisant les prairies humides.

Je vous remercie sincèrement du temps consacré, et vous assure du soutien de la direction de l'eau et de la biodiversité pour continuer à travailler sur ces sujets.

▲ Présentation de la mission interministérielle

Marie-Hélène Aubert, membre honoraire du Conseil général de l'environnement et du développement durable, inspection générale du ministère de la Transition écologique.
Yves Brugière-Garde, ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts honoraire, membre de Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

La mission conjointe CGEDD/CGAAER est tout d'abord issue d'une double alerte de la part des acteurs locaux sur la dégradation continue aussi bien des milieux humides et de leur biodiversité que des activités d'élevage spécifiques à ces territoires si particuliers. Urbanisation mal contrôlée, pollutions organiques et chimiques de l'eau, espèces invasives, drainages excessifs, les zones humides ont beaucoup régressé en surface et en qualité ces dernières décennies et ce, malgré des mesures de protection (directive Habitats-Faune-Flore, directive-cadre sur l'eau, etc.) qui ont porté leurs fruits

sur certains territoires, parcs nationaux et parcs naturels régionaux notamment.

La lettre de mission stipulait : « Il semble manquer une vision d'avenir : un projet de territoire, partagé largement par les acteurs dont notamment les collectivités, qui concrétiserait une mise en œuvre cohérente des politiques agricoles et environnementales [...]. »

À partir de visites de terrain et d'échanges avec les intéressés, il nous a été demandé d'identifier les territoires, d'en faire une analyse et de définir des outils et solutions innovantes.

Les quatre membres de la mission ont pu affiner leurs constats et proposer des recommandations, pour une bonne part, mises en œuvre de façon expérimentale sur les trois sites pilotes, et dont nous allons faire le bilan aujourd'hui. Cette mission a été originale et innovante à bien des égards : en reliant d'entrée de jeu enjeux agricoles et enjeux écologiques, en proposant une démarche ascendante adaptée à chaque territoire et en donnant la priorité à la dimension humaine avant les dispositifs techniques ou institutionnels.

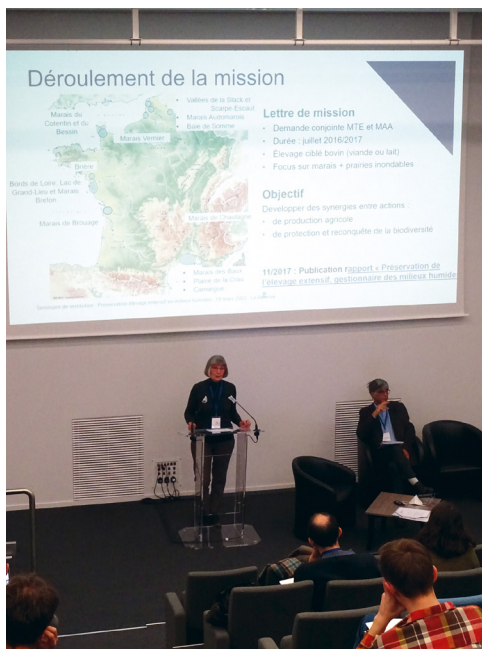
L'avenir des territoires de zone humide, dans leur fonctionnalité, dans leurs fonctions vis-à-vis du cycle de l'eau, de la captation du carbone, du point de vue de la biodiversité est lié au maintien de l'élevage extensif et plus spécifiquement au pâturage. Ces territoires sont le résultat d'une pratique ancienne de l'élevage sur un milieu. Préserver ces territoires, c'est préserver ces pratiques.

L'eau circule, met en relation. Sur de nombreuses zones humides, les associations syndicales de marais sont les chefs d'orchestre de cette circulation, de ces interrelations. La dimension collective de la gestion est un point central et doit le rester. Le Ministère de l'Agriculture avait insisté pour nous orienter vers la MAEC Grand Hamster d'Alsace, un cas rare d'une approche collective des MAEC comme celle de lutte contre la jussie sur le lac de Grand-Lieu.

Nous nous sommes efforcés d'organiser toutes les suggestions venant des territoires et de proposer une expérimentation en insistant fortement pour que les éleveurs soient placés au cœur du projet. Ce projet devait être porté par l'ensemble des acteurs du territoire. La démarche collective devait être privilégiée. L'objet de ce séminaire est donc d'évaluer l'expérimentation issue de ce rapport conjoint.



Marie-Hélène Aubert (CGEDD)
et Yves Brugière-Garde (CGAAER)



Présentation des sites pilotes & axes de travail

Florence Thinzilal, responsable pôle agroécologie - Forum des Marais Atlantiques

Suite à la publication du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » présenté précédemment, à l'initiative de l'entente intercommunautaire du Marais de Brouage et du Forum des marais atlantiques, l'ensemble des structures pouvant être impliquées dans la mise en place de l'expérimentation nationale se sont réunis le 15 février 2018 à Rochefort.

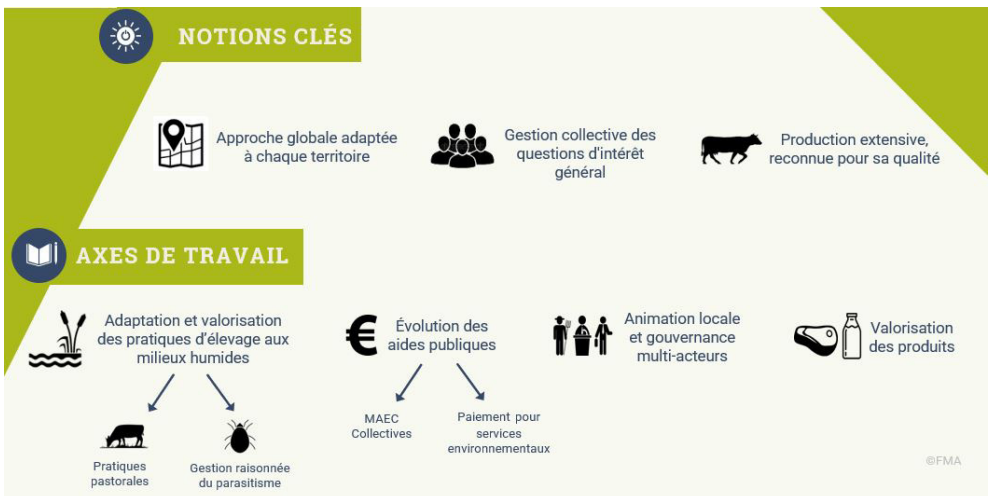
Ce jour-là, les trois territoires proposés dans le rapport, les Chambres d'agriculture, les représentants des Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ainsi que le Forum des marais atlantiques ont acté le lancement de l'expérimentation nationale et ont choisi de répondre à l'appel à projet « Mobilisation Collective pour le Développement Rural » lancé par le Réseau rural national pour faciliter la mise en place des projets de certains des partenaires.

Le rapport a retenu trois territoires, considérés prêts à mener à bien cette expérience. Situés sur trois régions distinctes, ils présentent des situations différenciées aussi bien sur l'avancement

de la réflexion et sur le contexte local qu'en termes de gouvernance :

- La Baie de Somme et la plaine maritime picarde (Somme) - Syndicat Mixte Baie de Somme/Grand Littoral Picard et Chambre d'agriculture de la Somme ;
- Les marais du Cotentin et du Bessin (Manche) - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Chambre d'agriculture de la Manche et Université Caen Normandie ;
- Le marais de Brouage (Charente-Maritime) - Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan, Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et unité expérimentale INRAE de Saint-Laurent-de-la-Prée.

Le Forum des marais atlantiques assure la mission d'animateur de l'expérimentation afin d'accompagner les sites pilotes dans la mise en œuvre de leur projet de territoire. L'APCA apporte un soutien à l'animation de l'expérimentation.



Le rapport a ainsi proposé une méthodologie visant à mettre les éleveurs au cœur d'un projet territorial de développement durable élaboré par l'ensemble des acteurs et porté par les élus territoriaux. Les trois territoires sont reconnus pour leur patrimoine naturel exceptionnel et leur paysage remarquable lié à l'activité humaine.

Cependant, la disparition de l'activité de l'élevage remet en question la préservation de ce patrimoine. Ainsi, au travers trois approches différentes, les acteurs essaient de trouver des solutions pour maintenir les surfaces en herbe par le pâturage, pour

mieux rémunérer la qualité des produits et les services rendus ou encore en proposant un modèle de développement économique intégré en assurant la pérennité et la valorisation de l'activité d'élevage.

Des fiches de présentation des sites pilotes ont été réalisées et viennent compléter cette présentation très succincte, elles sont disponibles sur le site Internet dédié à l'élevage en milieux humides. Quelques actions phares menées par les trois territoires ces dernières années sont mises en l'honneur dans un film disponible sur le site internet du FMA.

Pré salé



JOUER COLLECTIF

► Dynamiques collectives en Plaine maritime picarde

Yann Dufour, directeur du service environnement du Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBGLP).

Stéphane Verscheure, Responsable service élevage de la Chambre d'Agriculture de la Somme.

La Somme est avant tout un département de grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre, légumes, etc.) mais également un territoire d'élevage en zones humides. Contrairement à d'autres territoires, l'esprit collectif n'est pas très ancré dans les mœurs : peu de CUMA, difficulté à travailler ensemble.

Les démarches collectives initiées sur le territoire ont émergé en réponse à un besoin :

- Pour les agriculteurs en recherche d'une identité spécifique : nécessité d'une certaine reconnaissance de leur territoire. Beaucoup d'études ont été menées depuis des années, sans résultats concrets pour les agriculteurs ;
- Pour maintenir les paysages et la biodiversité sur le territoire : première proposition d'un programme auprès d'éleveurs, recherche de financement via Interreg puis avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie depuis 2012 et l'opportunité au moment de la révision de l'ICHN en 2018.

Le collectif sur le territoire de la plaine maritime picarde se conçoit au travers de projets territoriaux et notamment dans le cadre du PMAZH en place depuis 2012 et financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Achevée en 2019 et dans l'optique d'un plaidoyer pour l'obtention de l'ICHN, la première phase du PMAZH a cherché à démontrer les contraintes supplémentaires que représentent les prairies humides pour les éleveurs. Cette démarche a permis l'acquisition de données sur les prairies humides et l'obtention de références locales technico-économiques pour les exploitations agricoles valorisant ces milieux. La deuxième phase du PMAZH, prévue jusqu'en 2024, s'oriente davantage vers la valorisation environnementale et agricole de ces milieux.

C'est dans cette optique que le réseau Pâtur'Ajuste, animé par Scopela, s'est développé sur le territoire avec 11 éleveurs actuellement engagés dans la démarche. Une autre action importante dans le cadre du PMAZH est la coordination locale du Concours Prairies Fleuries qui se tient depuis 2013 sur le territoire.



M. Franquin

Echanges entre éleveurs organisé par le SMBGLP et la Chambre d'agriculture en juin 2018.

Il s'agit d'un concours national permettant de récompenser et de valoriser les savoir-faire agroécologiques des éleveurs du territoire. De plus, des partenariats destinés à favoriser les pratiques agroécologiques ont également été engagés, notamment avec le Conservatoire du Littoral.

Par ailleurs, l'accompagnement des éleveurs par la Chambre d'agriculture de la Somme s'est concrétisé par la création de la filière viande bovine sous la marque « Baie de Somme Saveurs » (cahier des charges associé) qui fonctionne déjà bien pour les pommes de terre primeurs. Un gros travail de sensibilisation et de communication reste à fournir auprès des consommateurs, des transformateurs, des bouchers et des producteurs.

Les leviers ou les clés pour maintenir la dynamique collective peuvent être de différentes sortes :

- Créer de nouveaux outils pour se renouveler ;
- Organiser des temps forts d'échange et de partage : sortie collective sur le terrain, Apéro'prairies ;
- Favoriser l'accès aux aides publiques (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) pour des projets collectifs).

Certains points de vigilance ont été relevés :

- Les projets collectifs ne fonctionnent que s'il y a des résultats concrets et chiffrés avec une véritable plus-value à travailler collectivement ;
- Sur le long terme, il y a toujours un risque d'essoufflement ;
- Besoin d'une animation forte pour pallier le manque de collectif sur le territoire.



► Dynamiques collectives actuelles sur les Marais du Cotentin et du Bessin et leviers existants pour initier et maintenir la dynamique.

Marie-Christine Fort-Legrand, référente animation de groupes d'agriculteurs, Chambre d'agriculture de Normandie.

Sur le territoire, des choix politiques ont permis le maintien de structures fonctionnant de manière collective avec des objectifs variés (diffusion de nouvelles techniques, innovations, valorisation, etc.). Par exemple, le collectif constitue la base de fonctionnement de divers organismes existants sur le territoire : GEDA, CIVAM, GAB. Concrètement, cela a permis de mieux maîtriser les coûts de mécanisation (par exemple à travers la création de CUMA) et de mieux valoriser la matière première et les produits finaux (partage de retours d'expérience, échange de connaissances, commercialisation). Par ailleurs, il existe de nombreuses coopérations entre coopératives laitières telles que Les Maîtres Laitiers du Cotentin et Isigny-Sainte-Mère.

L'une des particularités des Marais du Cotentin et du Bessin est la gestion collective de l'eau par les ASA grâce à la gestion et l'aménagement d'ouvrages. La gestion collective est indispensable au vu du faible nombre d'ouvrages existants et de l'impact

fort qu'elle représente pour l'agriculture. De ce fait, au sein du programme « Elevage et marais », la thématique d'entretien des fossés est perçue par les agriculteurs comme un enjeu fort à gérer en collectif notamment en raison de l'interconnexion forte entre les parcelles nécessitant une approche globale et concertée.

En revanche, il est constaté un essoufflement de la gestion collective des marais communaux (intérêts des agriculteurs, volonté des collectivités). Sur ces marais, la gestion à bail vient supplanter la gestion collective, plus complexe à mettre en place pour maintenir et garantir le bon statut sanitaire des élevages en raison du mélange des troupeaux. Cela pourrait être expliqué par la volonté des agriculteurs de maîtriser davantage leur foncier et d'orienter leurs systèmes d'exploitation vers de moins en moins de pâturage.

Le travail mené entre le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin et les agriculteurs du territoire prend racine en 1990 avec la mise en place des premiers dispositifs agro-environnementaux : les Opérations d'aménagements de groupements fonciers (OGAF). Pour la première fois, naturalistes et agriculteurs travaillent ensemble pour définir des dates de fauche dans le cadre du retard de fauche. Ce travail repose sur des observations de terrain pour trouver le bon compromis.



Marais Blanc - Beuzeville-la-Bastille © P. Lecarpentier

Pour initier une dynamique collective sur un territoire, il n'y a pas de recette miracle. Il apparaît indispensable de s'accorder du temps de part et d'autre car les agriculteurs sont plutôt fiers d'être agriculteurs dans le marais et ont un fort sentiment d'appartenance envers leur territoire. Repérer les agriculteurs «leaders» conditionne souvent la réussite des projets car ils pourront porter le projet, aider à le diffuser et faciliter le dialogue. Un point de vigilance est porté sur le fait de ne pas sur-solliciter des agriculteurs déjà impliqués dans de multiples projets. D'autres leaders (élus de collectivités) peuvent être identifiés en tant qu'éléments moteurs du projet.

Toute démarche doit être territoriale et engager plusieurs acteurs autour d'enjeux territoriaux partagés. Pour ce faire, le rôle de l'animateur est essentiel pour gagner la confiance des acteurs, maintenir les liens et la dynamique, fédérer et initier des projets en faisant émerger les multiples intérêts à travailler ensemble. C'est en ce sens que le binôme Chambre d'agriculture de Normandie-PNR des Marais du Cotentin et du Bessin apporte une vraie plus-value au territoire.

▲ Dynamiques collectives en Marais de Brouage

Frédéric Gorichon, président de l'association des éleveurs du Marais de Brouage.

Le marais de Brouage représente l'un des plus vastes ensembles de prairies à l'échelle du département (environ 8 000 ha), dont la plus large surface est valorisée par l'activité d'élevage bovin. La préservation de cette zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages est directement dépendante du maintien de cette activité.

Néanmoins, face à la dégradation des conditions de production (gestion des niveaux d'eau, manque d'accessibilité, morcellement foncier, espèces exotiques envahissantes, pression parasitaire, etc.) et à un contexte économique peu favorable (baisse du prix de la viande, tendances de consommation de viande à la baisse, paiements tardifs des aides publiques, soustraction des surfaces en eau primées, etc.), le risque de disparition de l'activité d'élevage à moyen terme est important.

Fort de ce constat et avec le soutien de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et de la Communauté de Communes du bassin de Marennes,

l'association des éleveurs du marais de Brouage est créée en 2014. L'ambition de ce collectif est d'apporter une dynamique nouvelle à l'élevage dans le marais de Brouage en fédérant les éleveurs autour de l'identité de ce territoire. Reconnue GIEE en 2015, l'association des éleveurs du marais de Brouage a renouvelé son label en 2021.

Dans le cadre du Grand Projet du marais de Brouage, les élus intercommunautaires ont fait le choix de faire de l'élevage extensif l'un des trois axes d'actions prioritaires, aux côtés de la gestion de la ressource en eau et de la valorisation patrimoniale et touristique. C'est ainsi que l'animation de l'association et les actions sont mises en œuvre avec le soutien des collectivités locales et s'inscrivent dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » pilotée par le Forum des Marais Atlantiques.



Vaches Marais de Brouage ©CCBM

L'association des éleveurs du marais de Brouage compte aujourd'hui 21 membres. Elle est avant tout un lieu d'échanges entre les éleveurs du territoire visant à faire émerger des enjeux communs et donc à œuvrer pour le maintien et pour le développement de cette activité. Elle offre aussi une identité et donc une visibilité aux éleveurs du marais.

Les axes de travail de l'association sont multiples : accompagnement de la profession, structuration de la filière, adaptation des pratiques d'élevage au milieu, gestion raisonnée du risque sanitaire en marais, valorisation des produits issus de l'élevage, évolution des politiques publiques de soutien à l'élevage en zone humide.

Plusieurs leviers permettent de contribuer à la mobilisation des éleveurs dans le collectif :

- Le ciblage de thématiques partagées collectivement ;
- L'organisation de temps d'échanges réguliers conviviaux ;
- La mise en perspective avec d'autres projets et d'autres sites ;
- Le travail de l'animateur.

Quelques exemples concrets sur le marais de Brouage :

- La gestion raisonnée du parasitisme a été un sujet fédérateur car il concerne l'ensemble des exploitants qui pâturent dans la zone humide, très propice au développement des parasites liés notamment à la présence de l'eau. L'enjeu est de maintenir un bon état sanitaire des troupeaux et de limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur l'environnement.

Pour cela, des experts ont été sollicités (Philippe Camuset, Nathalie Ménudier), des pratiques recensées (carnets sanitaires, questionnaire, etc.) et des actions de sensibilisation/information sur la thématique réalisées.

- La question de la valorisation des produits a été abordée au sein de l'association grâce au projet de création d'un atelier collectif de découpe et de transformation destiné à mieux valoriser les produits issus de l'élevage et à maîtriser la qualité de la découpe ainsi que la logistique de transformation et de distribution des produits. Dans le cadre de cette thématique, un site en Loire-Atlantique a été visité, des échanges techniques réguliers et des repas partagés à la ferme ont été organisés et des experts ont été sollicités (agroalimentaire, bâtiment, création d'entreprise).

▲ Dynamique collective en Marais Breton

Frédéric Signoret, vice-président de la LPO Pays de la Loire et cofondateur du réseau «Paysans de Nature»

Pour faire marcher le collectif, il nous semble nécessaire d'éviter l'entre-soi. Créer du collectif, ce n'est pas seulement créer du collectif entre agriculteurs, c'est créer du collectif avec les «autres». En Vendée (marais breton, marais poitevin) nous avons choisi d'inviter des habitants, en plus des naturalistes, aux discussions sur l'agro-écologie et l'élevage en zone humide. Nous demandons aux experts naturalistes de mettre leur savoir à disposition des habitants et des agriculteurs pour décider ensemble. Le regard bienveillant des habitants du territoire sensibles aux questions d'alimentation, de paysage, de biodiversité (naturalistes ou non), permet aux éleveurs de renouer le dialogue à l'échelle du territoire et d'être valorisés dans leur rôle de créateurs de paysages et de gestionnaires d'espaces naturels, et pas uniquement dans leur rôle de production de matière.

Nous souhaitons que les éleveurs s'émancipent des demandes de l'industrie agro-alimentaire sur la conformation des animaux et la gestion induite des prairies (drainages, amendements, ensilage, pour des bêtes qui grossissent plus vite et plus tôt dans l'année). Autrement dit, nous souhaitons éviter que les acteurs de l'aval

des filières longues décident à la place des éleveurs et des habitants et déterminent par là-même l'aspect de nos paysages. L'industrie produit des bêtes uniformes et donc des paysages uniformes, incompatibles avec la défense de la biodiversité.

L'une des illustrations de cette dynamique est la micro-filière Biodiversités Maraîchines, co-gérée par l'association des éleveurs de maraîchines, la LPO Vendée et des magasins Biocoop. Ces trois entités occupent des places identiques dans la gouvernance et les décisions stratégiques (ce qui est totalement inédit dans le monde des filières agricoles).

La micro-filière permet d'approvisionner en viande bovine (gros bovins et veaux de 6-8 mois élevés sous la mère et en prairie) 5 magasins, 6 restaurants et 5 cantines. 20 élevages (18 en Vendée, 1 en Charente Maritime, 1 en Deux-Sèvres) participent à cet approvisionnement. 11 tonnes de viande ont ainsi été vendues en 2021. De nouveaux restaurants et cantines devraient rejoindre le groupe prochainement.

Les éleveurs ont pour obligation de se former aux questions de biodiversité, de dialoguer avec les habitants et les naturalistes à travers un outil de visite de ferme participative, et d'actions collectives de valorisation.

Échasse blanche et maraîchine, marais breton © Bernard Gauthier



AMÉLIORATION DES AIDES PUBLIQUES

Retour sur les travaux réalisés dans le cadre de la PAC

Lucas Degos, chargé de mission agroenvironnement au Forum des Marais Atlantiques

Sur les différents sites pilotes, les MAEC présentent des enjeux à la fois communs et différents. Communs car elles portent sur de grandes surfaces de prairies humides (10 800 ha pour les Marais du Cotentin et du Bessin, 6 100 ha pour le marais de Brouage et 2 100 ha pour la Baie de Somme) gérées par le pâturage ou la fauche, avec une fertilisation limitée ou sans aucune fertilisation azotée. La gestion des fossés est une autre composante commune aux trois sites (300 km de fossés contractualisés en MAEC pour les Marais du Cotentin et du Bessin et 270 km pour la Baie de Somme) et de l'élevage extensif en zones humides de manière générale, avec une MAEC dédiée à cet enjeu. Les MAEC tiennent également compte des spécificités de chaque territoire :

- Marais du Cotentin et du Bessin : 19 000 ha de marais inondés en hiver, 24% de marais communaux sur le territoire, territoire avec plus de fauche que sur les autres sites-pilotes avec une MAEC retard de fauche grandement contractualisée. Des MAEC portant sur les mares et les bandes-refuges sont également contractualisées mais pas de MAEC reconversion de prairies ;

- Marais de Brouage : MAEC prairies humides pâturées sans fertilisation contractualisée largement majoritaires (5 200 ha), très peu de MAEC retard de fauche (contrainte du territoire, enjeux très spécifique) et aucune MAEC reconversion (stabilisation de l'écriture tardive). Pas de MAEC fossés contractualisable en raison d'un réseau hydraulique tertiaire trop dense (1 500 km de fossés) ;

- Baie de Somme : Différentes MAEC contractualisées correspondant à la mosaïque de paysages en Plaine maritime picarde (MAEC prairies humides pâturées, avec ou sans fertilisation, peu de MAEC retard de fauche). MAEC reconversion des prairies contractualisée (436 ha de 2015 à 2021) avec un enjeu important (retournement des prairies, cultures de pommes de terre : 436 ha de 2015-2021). D'autres enjeux spécifiques sont pris en compte : bandes-refuges, arbres têtards (saules : éléments clés du paysage) et mares.

L'un des axes du rapport cible l'amélioration des aides publiques. Il est notamment évoqué la mise en place de mesures agro-environnementales collectives (6.3.6), ainsi que d'autres dispositifs d'aides correspondant à la rémunération de services environnementaux rendus. Les recommandations du rapport et la perspective de peser dans la définition de la nouvelle PAC ont motivé la création d'un groupe de travail commun aux trois sites fin 2018.

La première phase de prospection s'est conclue par la transmission d'une note en décembre 2019 au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Fin juillet 2020, en réponse à cette note, le MAA indique que toute expérimentation doit s'inscrire dans le cadre réglementaire actuel, à savoir le dispositif MAEC actuel et les PSE, mesure 24 du Plan Biodiversité (MTES, 2018).

Par ailleurs, les dispositifs PSE (des Agences de l'Eau) et les MAEC ne pouvant être cumulés par un agriculteur, et étant donné que les MAEC étaient déjà bien implantées sur les territoires-pilotes, il a été décidé d'abandonner l'expérimentation de cet outil financier sur deux des trois sites pilotes.

Début 2021, des échanges avec le MAA (cabinet du ministère, DGPE) ont confirmé la réorientation de la commande initiale. Les propositions à soumettre devront s'inscrire dans le futur dispositif MAEC dans le cadre de la définition du PSN pour la prochaine PAC 2023-2027, avec une contractualisation à l'échelle nationale, sans phase d'application-test préalable sur les territoires-pilotes. De plus, des échanges avec le MAA fin janvier 2021 ont permis d'alerter sur le fait que les MAEC avec une souscription collective seraient trop difficiles à mettre en place. La demande d'aide et la responsabilité engagée doivent rester individuelles.

Une succession de réunions a permis d'affiner la proposition. Au lieu de définir

une mesure totale comme envisagée initialement, il est jugé plus opportun de proposer un système à plusieurs niveaux pour plus de souplesse. La possibilité d'inclure des variables locales adossées à un socle commun d'obligations a permis de réconcilier les points de vue parfois divergents, étant donné les différences de situation entre les trois sites-pilotes. Une proposition finale a été envoyée début juin 2021. Cependant, cela n'a pas suffi à retenir notre proposition de MAEC MH Globale parmi les MAEC Milieux Humides définies pour la prochaine PAC, en raison d'un écart trop important entre les attentes du MAA et les attentes des partenaires de l'expérimentation nationale.

▲ PAC 2023 : perspectives et analyses au regard des MAEC biodiversité

Florence Moesh, chargée de mission PAC et aires protégées à la Fédération des Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux de France

L'une des nouveautés de la prochaine PAC 2023-2027 est une tendance à la renationalisation de la PAC. En effet, chaque État-membre doit remettre un PSN, soumis à la validation de la Commission Européenne. Une autre grande nouveauté de la PAC 2023-2027 est le remplacement du paiement vert par un autre dispositif de verdissement appelé écorégime (non obligatoire). Contrairement au paiement vert, l'écorégime se présente sous la forme de trois voies d'accès différenciées : les pratiques agricoles, la certification et les infrastructures agro-écologiques.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont maintenues à budget constant (260M€/an) pour la PAC 2023-2027. Elles ne sont pas reconduites à l'identique et une logique de simplification a été mise en œuvre pour la prochaine PAC.

Cette simplification s'est opérée en supprimant les Types d'Opération, engagements unitaires servant d'unité de base pour constituer des MAEC à l'aide de combinaisons. Une liste nationale d'une soixantaine de MAEC a été fixée, avec des possibilités de cumul entre elles. Contrairement à l'actuelle PAC (les Régions étaient en charge), les cahiers de charges des MAEC sont définies au niveau national avec un montant fixe à l'hectare. Des marges d'adaptations subsistent néanmoins pour les opérateurs agro-environnementaux en charge des PAEC notamment sur la fixation de valeurs limites pour les cahiers des charges des MAEC ou l'ajout de spécificités locales pour les plans de gestion par exemple.

Les MAEC sont divisées en quatre catégories correspondant aux principaux enjeux auxquels elles répondent : eau, climat/bien-être animal, sol et biodiversité. Parmi les MAEC Biodiversité, on dénombre quatre MAEC faisant directement référence à la préservation des milieux humides : une mesure de base (reprenant les anciens TO Herbe 04 et Herbe 13), une mesure de base avec gestion par pâturage, une mesure avec maintien en eau des zones basses et une mesure avec gestion des espèces exotiques envahissantes. Il est à noter que ce dernier cas était jusqu'à présent effectif en Pays-de-la-Loire et que cette mesure est désormais contractualisable sur l'ensemble du territoire national.

En revanche, il n'est pas prévu une meilleure rémunération pour les éleveurs ne fertilisant pas leurs prairies, même si l'éventuelle perte financière pour l'éleveur est à nuancer (réintégration des bandes tampons dans les surfaces comptabilisées). En revanche, la potentielle fertilisation azotée supplémentaire des prairies risque

de causer davantage de perturbations pour les communautés végétales des prairies humides. D'autres MAEC sont également présentes en lien avec les prairies (irrigation gravitaire, protection des espèces, création de prairies), les infrastructures agroécologiques (ligneux, mares, fossés), ou spécifiques à certains milieux humides (roselières, marais salants, rizières).

En conclusion, les milieux humides n'ont pas été oubliés pour la prochaine PAC en dépit de la simplification du dispositif MAEC. Certains enjeux très spécifiques ont notamment été pris en compte. De plus, une formation pour les agriculteurs sera désormais obligatoire, ainsi que la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental. Certains points posent néanmoins problème : perte de flexibilité (cahier des charges national, montant fixe à l'hectare), rémunérations peu incitatives (MAEC protection espèces, MAEC création de prairies) et oublis notables (absence de fertilisation azotée non rémunérée, peu de valorisation d'engagements collectifs).

▲ PAC 2023-2027 : Le changement d'échelle agro-écologique passe par l'agriculture de groupe

Christophe Perraud, secrétaire général de la FNCuma

Les réseaux Trame, Cuma et Civam défendent plusieurs principes : le territoire comme échelon de travail, la diversité comme manière d'appréhender l'agriculture, le collectif comme support d'action. La PAC doit non seulement proposer des outils dédiés à la transition des agriculteurs mais surtout mettre en cohérence l'ensemble de son action en ce sens. Pour ce faire, elle doit se doter de dispositifs permettant d'articuler les différentes aides vers des approches

systemiques, collectives et territoriales. Nous restituons ici les deux propositions phares des trois réseaux :

Eco-régime : apporter une bonification aux collectifs locaux d'agriculteurs

L'agriculture de groupe constitue une garantie pour un véritable changement d'échelle agroécologique, quand un euro de financement public permet une transition pour des dizaines d'exploitations agricoles en même temps. C'est pourquoi, dans le

cadre de l'éco-régime, censé rémunérer les pratiques et systèmes fournissant de réels bénéfices environnementaux, la FNCuma, Trame et le Réseau Civam ont demandé une bonification des paiements pour les agriculteurs membres d'un collectif agricole ou d'un GIEE. En collectif, les soutiens aux investissements participent à une économie décarbonée et à une optimisation des financements publics. Ils doivent aussi être privilégiés et s'inscrire dans un nouveau Contrat d'Engagement Collectif vers l'agro-écologie.

Créer des contrats d'engagement collectif vers l'agro-écologie

Les agriculteurs d'un même territoire peuvent s'engager collectivement pour faire évoluer leurs systèmes vers l'agro-écologie. Cet engagement permet au collectif

d'agriculteurs de bénéficier, si besoin, d'aides à l'investissement bonifiées et d'une aide systématique à l'accompagnement du projet collectif (mesure coopération et autres) dès lors que ces membres se sont engagés dans des MAEC systèmes ou forfaitaires et en cohérence avec le projet porté par le collectif. L'engagement collectif se formalise par la signature d'un contrat dit contrat « d'engagement collectif vers l'agro-écologie » entre l'agriculteur adhérent du collectif, le collectif en question, la ou les structures qui portent l'investissement ou accompagnent le collectif dans sa transition, et les pouvoirs publics. Dans certains cas et suivant la nature du projet (alimentaire...), des entités territoriales à caractère public présentes sur le territoire concerné (communes, EPCI, pays) peuvent être associées.

▲ Projet Contracts 2.0 : vers un renouvellement des formes de contractualisation agro-environnementale collective

Céline Dutilly, chercheuse en économie au CIRAD

Contracts 2.0 : ce projet européen de recherche/ développement de 4 ans (2019-2023) vise la « co-conception de modèles contractuels pour des mesures agro-environnementales et climatiques innovantes et d'autres formes de valorisation des biens publics environnementaux » autour de 4 thématiques :

- Les approches collectives
- Les paiements aux résultats
- Les chaînes de valeur
- Le foncier

En France : La contribution porte sur la dimension collective et s'appuie sur l'expérience de 20 ans de contractualisation des surfaces pastorales collectives des

Hautes-Pyrénées, mais ce travail est également mis en regard d'autres zones pastorales en montagne et hors montagne.

Enjeu : Les spécificités de ces territoires ont été très peu prises en compte dans les dispositifs agro-environnementaux antérieurs ou en cours, ces derniers n'étant souvent qu'une simple transposition des MAEC proposées aux exploitations individuelles. Le développement de la contractualisation collective est pourtant fortement mis en avant à l'échelle européenne et la promotion de mesures adaptées sera source d'enseignements dans d'autres contextes.

Particularités : des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) contractualisées par des entités collectives gestionnaires du domaine pastoral qui sont :

- soit des propriétaires (communes, commissions syndicales, associations foncières pastorales, ...)
- soit des associations d'utilisateurs de ces espaces (groupements pastoraux, associations d'éleveurs, ...).

Contractualisation par des gestionnaires de surfaces pastorales collectives en France (2019).

	Herbe 09	SHP 02	Total
Nb entités collectives engagées	437	985	1068
Surfaces engagées (ha)	55 000	226 000	n.a.

Source : INRAE-ODR

Méthodologie :

2 outils importants et 4 sessions d'ateliers

- Laboratoire d'innovation contractuelle (CIL) : co-construction de nouveaux modèles contractuels à l'échelle des Hautes-Pyrénées, avec les acteurs locaux de la contractualisation (gestionnaires d'estives, d'espaces naturels, services d'appuis, société civile...).

- Laboratoire d'innovation politique (PIL) : appui au développement et à la mise en œuvre des propositions du CIL à court, moyen et long terme avec les décideurs, acteurs de la contractualisation et experts à l'échelle de la région Occitanie mais également des autres massifs et certaines institutions nationales (OFB, AFP, ASP).

1. Evaluer les contrats actuels

CIL1

2. La montagne de rêve

CIL2

3. Contrats de rêve : objectifs et contours

CIL3

4. Contrats de rêve : mise en œuvre, suivi et contrôle

CIL4

5. Du rêve à la réalité : trajectoires d'inscription dans les dispositifs à venir

PIL1

PIL2

PIL3

PIL4

Céline Dutilly, CIRAD

Les contours du contrat de rêve (résultats préliminaires)

Une conception basée sur **une démarche globale et le partage des connaissances** :

- Diagnostic éco-pastoral mobilisant le savoir des bergers et éleveurs ;
- Création de groupes locaux et départementaux priorisant les enjeux environnementaux à différentes échelles ;
- Un zonage qui ne se limite pas aux seules aires naturelles protégées ;
- Des paiements qui (ré)compensent les coûts de coordination interne et externe liés à la gestion collective et multi-acteurs.

3 niveaux d'engagement :

- Maintien d'une gestion pastorale collective et des services environnementaux associés ;
- Reconquête de territoires et réouverture des paysages ;
- Gestion environnementale fine relevant potentiellement d'une démarche expérimentale.

Une mise en œuvre basée sur la flexibilité et la participation de tous :

- Co-rédaction du plan de gestion
- Un processus de suivi-évaluation participatif des engagements ;

- Des indicateurs (de moyen et/ou de résultats) qui servent à enrichir une démarche qualité plutôt que de servir de seul point de contrôle ;

- Experts des services pastoraux et de l'environnement mobilisés en binôme et financés tout au long du processus de mise en œuvre des contrats : réalisation du diagnostic, priorisation des enjeux agroenvironnementaux, animation mais aussi suivi et évaluation.

www.project-contracts20.eu

► Expérimentation de paiements pour services environnementaux sur les Marais du Cotentin et du Bessin

Marie Deville, chargée de mission élevage et zones humides au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Quelques prérequis

Définition d'un paiement pour services environnementaux : « Il s'agit d'une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental permettant d'améliorer ou de maintenir l'écosystème par rapport à une situation de référence est rémunéré par un/plusieurs acquéreurs à un/plusieurs fournisseurs, si et seulement si ce dernier assure effectivement ce service ».

Chaque PSE est fonction des services environnementaux financés et des financeurs qui acceptent de rémunérer les fournisseurs : il n'existe pas de modèle unique.

- 2019 : Appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (plan biodiversité - mesure 24) : ce n'est pas une aide agricole mais une aide en faveur d'un ou plusieurs services environnementaux identifiés.
- 2020 : 1^{ère} version du dispositif avec identification d'un territoire (connaissances

préexistantes, financements publics et état hydrologique à atteindre) Réponse favorable de l'AESN à la proposition du PNR et travail de réflexion ouvert aux partenaires.

- 2020-2021 : co-construction du dispositif avec les partenaires :

- Précision du territoire d'expérimentation (bassin versant du Merderet), des SE (maintien des zones humides en bon état) et des indicateurs pour évaluer ces SE ;
- Identification de fermes-pilotes, tests des indicateurs pré-identifiés (densité bocagère, état des mares, présence de talus, fertilisation des zones humides, part de prairies, part de la SAU non traitée...);
- Choix et calibrage des indicateurs et des critères d'éligibilité (% de SAU dans le bassin versant, % de ZH)
- Travail également avec les partenaires locaux travaillant sur ce même dispositif !

Les indicateurs ont été choisis en fonction de leur lien avec les services environnementaux financés, de leur simplicité, leur robustesse. Ces indicateurs ont évolué en fonction des tests sur les fermes, des échanges avec les partenaires et du cadre de la notification.

- Printemps-été 2021 : campagne de contractualisation avec mobilisation et implication des partenaires locaux.
- Automne 2021 : demande financière pour les premiers contrats, signature de la convention de mandat PNR/AESN.
- Hiver 2021-2022 : accord de l'AESN et signature des conventions entre le PNR et la ferme pour les 10 fermes concernées.



© ALIOT

Quelques premiers constats ont pu être dressés :

- Localisation des fermes, de préférence sur le territoire du Parc (critères d'éligibilité, communication, habitude de travail avec le PNR, etc...)
- Peu de fermes évoluent de MAEC vers PSE ;
- Une trentaine de fermes ont été rencontrées et une dizaine ne pouvait/souhaitait pas s'engager dans le dispositif (incompatibilité MAEC et AB, critères d'éligibilité, ...).

Quelques éléments de discussion

1. Le dispositif de PSE est vraiment fonction de la boîte à outils utilisée ! Sur les MCB, la notification est une belle opportunité de tester un dispositif innovant mais un contenu «bloqué» sur certains points (bocage). En fonction du financeur, le modèle administratif et juridique sera plus ou moins simple.

2. Le choix des objectifs environnementaux, des critères d'éligibilité et des indicateurs est primordial pour le dispositif mais complexe à réaliser rapidement. Attention à ne pas trop passer de temps sur les services écosystémiques (SE) mais plutôt sur les indicateurs, sur le calibrage et les critères d'éligibilité. En fonction, les ambitions peuvent être différentes et les fermes touchées également.

3. La connaissance du territoire, la mobilisation des acteurs de ce territoire et le temps de concertation sont des éléments primordiaux pour la pérennité du dispositif. Il s'agit de s'assurer d'une légitimité territoriale en impliquant tous les partenaires potentiels pour mieux connaître le territoire, les enjeux, les projets en cours des différentes structures et, ainsi, de l'insertion du dispositif PSE dans le paysage local. Le temps passé à dialoguer est important à prendre en compte, au même titre que d'autres composantes (dossiers, administratif, conventions, suivis, contrôles, etc.)

► Expérimentation PSE dans le marais de Brouage

Sébastien MÉRIAU, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

En 2019, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a lancé un appel à projet visant à mettre en place de façon expérimentale des paiements pour services environnementaux (PSE). Seize sites ont été retenus à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie, dont

le marais de Brouage. Les objectifs portent sur la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des sols, ainsi que sur la présence d'infrastructures agro-écologiques. Il s'agit également de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Au regard des caractéristiques du marais de Brouage, cet appel à projet s'est inscrit pleinement dans l'expérimentation « Préservation de l'élevage extensif en milieu humide ». La Chambre d'agriculture et l'entente intercommunautaire rassemblant la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ont ainsi répondu en partenariat.

Dans son contenu, l'évaluation du service environnemental est basée sur 3 indicateurs pondérés chacun sur 10 :

- Indicateur 1 : La présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux ;
- Indicateur 2 : L'extensification des pratiques agricoles ;
- Indicateur 3 : La présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides, prés-vergers et étangs).

Une note globale sur 30 est donc attribuée sur la base de ces 3 indicateurs. Pour rendre compte d'un niveau de service environnemental suffisant, un score minimum de 16 points sur 30 pour les 3 indicateurs est nécessaire pour bénéficier du PSE. La durée du contrat est de 3 ans, et la rémunération est versée dans le cadre du régime des minimis, avec un plafond de 6 666 €/an. Des conditions d'accès viennent compléter le dispositif, comme le fait d'avoir un chargement animal inférieur à 1.4 UGB/ha et la nécessité de disposer au moins 50% de sa SAU dans le périmètre de l'expérimentation.

La mobilisation de l'association des éleveurs du marais de Brouage a permis de formaliser une charte locale avec des engagements collectifs supplémentaires portant sur l'entretien du réseau hydraulique, des ronciers et des accès aux parcelles. Une réunion d'information a permis d'identifier une quinzaine d'exploitants volontaires.

Suite à ce travail d'animation, deux difficultés restaient à résoudre :

1. Prendre en compte les spécificités locales en matière de conditions d'accès. En effet, le dispositif initial imposait le fait d'avoir au moins 50% de sa SAU dans le périmètre. Ce critère excluait de fait 80% des éleveurs du marais de Brouage, la localisation des sièges d'exploitation, parfois éloignés de la zone humide, impliquant des surfaces de SAU situées au-delà du marais de Brouage. Nous avons proposé que ce critère soit remplacé par « une obligation de détenir au moins 30 ha de prairies permanentes de marais dans la SAU ». Cette alternative a reçu un avis favorable de l'Agence de l'eau.

2. Permettre le cumul entre les MAEC et les PSE. Les éleveurs du marais de Brouage bénéficient de MAEC depuis plus de 20 ans, et le marais de Brouage est couvert par plus de 5 200 ha de contrats depuis 2015. Malgré les différents argumentaires produits, il n'a pas été possible d'obtenir ce cumul pour des raisons réglementaires. Les éleveurs ont donc préféré conserver leurs contrats MAEC, mieux rémunérés. Ce point de blocage a mis fin à la dynamique générée autour de cette expérimentation PSE.

En termes de bilan, nous pouvons relever des points positifs : la notion de paiement pour services environnementaux convient bien au rôle de l'élevage extensif dans l'entretien et la préservation des zones humides. L'outil PSE spécifique au bassin Adour-Garonne, développé par Solagro¹, permet une approche globale de l'exploitation, intégrant ainsi les surfaces au-delà de la zone humide. Enfin, le dispositif a suscité un intérêt et il est apparu comme un levier intéressant pour développer une approche collective. Toutefois, l'impossibilité de cumuler les MAEC et les PSE ne nous a pas permis de « transformer » l'essai et a entraîné une certaine déception du groupe.

¹ Solagro : entreprise associative, créée en 1981, spécialisée dans les transitions énergétique, agroécologique et alimentaire (études et assistance à maîtrise d'ouvrage, prospective, formation et recherche-développement).

GESTION DU FONCIER ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

▲ L'association foncière pastorale des Marais de Brouage

Carlos Origlia, responsable administratif de l'AFP des marais de Brouage

Le projet de création d'une association foncière pastorale (AFP) a émergé sur le territoire en 2016/2017. Il est né du constat du nombre croissant de prés à l'abandon et du nombre décroissant d'éleveurs, phénomènes qui, par ricochet, sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau, la biodiversité ainsi que le paysage.

La création d'une AFP a pour objectif de contribuer au maintien de l'activité d'élevage extensif grâce à une approche collective des aménagements à vocation pastorale et de la gestion foncière. De nombreux exemples d'AFP en montagne ont inspiré celle de Brouage. En effet, même si la topographie est différente, les enjeux liés au pastoralisme sont semblables (morcellement excessif du foncier, difficulté pour les parcelles libres d'occupation de trouver preneur).

L'AFP des marais de Brouage, première de France en zone humide, a été créée par arrêté préfectoral du 17 avril 2019. Elle regroupe plus de 1 500 propriétaires détenant un total de 4 825 parcelles sur une surface de 7 530 hectares. L'AFP réunit l'ensemble des propriétaires de parcelles en nature de prairie situées sur le territoire de huit communes qui ont dû être préalablement reconnues comme pastorales par le Préfet.

Préalablement à sa création, un rappel des missions statutaires de l'AFP a permis une bonne acceptation du dispositif sur le territoire (maintien du droit de propriété et des droits d'usages). Il est important de rappeler que chaque propriétaire a le choix de bénéficier ou non des prestations proposées (programme collectif de travaux, gestion locative des parcelles).

L'important travail d'animation a porté ses fruits puisqu'à l'issue de l'enquête publique, 80 % des propriétaires se sont dits favorables au projet.

Les premiers travaux ont porté sur la restauration du réseau hydraulique privé tertiaire (150 km de fossés en 2021-2022) pour un montant global de 450 000 € et un reste à charge pour le propriétaire de 0,75€/ml. Un protocole expérimental de curage a été établi (suivi avant-pendant-après, mosaïque d'interventions afin de limiter l'impact sur la biodiversité, méthodes douces de curage, protocole pour la préservation de la Cistude d'Europe, espèce protégée, en collaboration avec la LPO). Ce premier programme est inscrit et financé dans le cadre du Contrat de progrès territorial du marais de Brouage, qui se poursuivra jusqu'en 2024.

La remise en état des barrières et des passages busés est la seconde priorité identifiée par les propriétaires (risque de divagation, maintien de l'accès aux parcelles, circulation de l'eau). Comme pour les travaux hydrauliques, 80% du coût des travaux pourront être pris en charge par les collectivités (177 barrières et 102 passages busés identifiés).

En plus du programme de travaux collectifs, il existe un programme d'aide à la gestion locative. L'attribution des parcelles en location se fait dans le cadre d'une commission de manière concomitante avec le Conservatoire du Littoral, le CEN de Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, en se basant sur des critères d'attribution communs. Parmi les critères d'attribution figure le soutien à l'installation d'un jeune agriculteur ou la consolidation de son parcellaire. La valeur locative des parcelles varie en fonction de leur caractère inondable.

▲ Foncier public et pratiques agroécologiques en Plaine maritime picarde

Eric Albrecht, chargé de mission agroenvironnement Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard

Les différentes initiatives menées pour améliorer les pratiques d'élevage sur le foncier public en Plaine maritime picarde porte sur les partenariats pour la gestion des parcelles du Conservatoire du Littoral, ainsi que la gestion des marais « communaux ».

Un certain nombre d'objectifs peuvent être listés :

- Encourager la mise en œuvre de pratiques agroécologiques sur des milieux à forte valeur environnementale (zones humides) ;
- Entretien des infrastructures agroécologiques ;
- Limiter l'enrichissement ;
- Favoriser l'installation de jeunes/néo agriculteurs, etc.

Gestion des parcelles du Conservatoire du Littoral

Au total, 28 conventions ont été établies avec le Conservatoire du Littoral sur une surface de 2 055 ha. Les objectifs recherchés sont le maintien de l'agriculteur déjà en place et le soutien à la gestion pastorale des prairies. Les contraintes agroenvironnementales (période de pâturage, absence de fertilisation, chargement annuel, entretien des IAE, prophylaxie) figurées dans les conventions sont compensées par des abattements sur les taxes foncières avec une faible redevance exigée en contrepartie. Il s'agit d'un outil complémentaire aux MAEC sur le territoire. Certaines parcelles (90 ha) sont directement gérées en régie par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard via un cheptel interne (60 Highland cattle et 20 chevaux camarguais). Des moyens importants sont engagés : 8 agents dédiés, entretien des clôtures et des parcs de contention.

La gestion des marais communaux

Le point de départ des réflexions engagées sur la gestion des marais communaux est le constat d'une activité agricole en déprise depuis plusieurs dizaines d'années ainsi que la nécessité de prendre en compte les différents usagers de ces terrains (agriculture, chasse, pêche, ouverture au public). Une enquête réalisée en 2017-2018 sur 28 communes a permis de recenser 2 000 ha de surfaces agricoles et naturelles. Sur les 19 communes ayant répondu à l'enquête, 13 souhaitent développer des projets de valorisation des zones humides et/ou de l'agriculture locale, 5 communes ont évoqué des projets ou réflexions sur la **restauration et gestion écologique de zones humides** et 4 communes souhaitent améliorer la gestion des marais communaux par le pâturage.

Quatre communes ont ainsi été accompagnées pour la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion sur 9 ans (travaux de restauration, équipements zootechniques, partenariat avec des éleveurs locaux, diagnostic agro-environnemental, suivi de l'évolution des végétations, budget prévisionnel, recherche de financement).



Chalet Gué de Blanquetaque et parcelles du Conservatoire du Littoral © M. Franquin

▲ Stratégie et perspectives dans les marais du Cotentin et du Bessin

François Rihouet, éleveur dans les marais et élu à la Chambre d'agriculture de Normandie, en charge de la transmission-installation

Quelques prérequis

Les Marais du Cotentin et du Bessin, comme de nombreux territoires d'élevage, doivent faire face au vieillissement accru des agriculteurs : 60% des éleveurs du territoire ont plus de 50 ans (analyse des données MSA 2019 sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin), ce qui laisse présager un nombre important de fermes à reprendre dans les 5 à 10 prochaines années.

La Chambre d'agriculture de Normandie et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin se sont emparés du sujet du renouvellement des générations agricoles avec la constitution d'un groupe de travail (professionnels agricoles, filière économique, associations agricoles, éleveurs, service de remplacement, etc.). Autour des enjeux liés aux marais (surface des fermes plus grande, production laitière principale, préservation du pâturage, etc.), ce groupe de travail a identifié et décliné une stratégie autour de 4 objectifs :

- Conserver un tissu dense d'agriculteurs (pour des communes rurales et vivantes) ;
- Maintenir des exploitations à proximité des marais (maintien du pâturage et des sièges d'exploitation existants) ;
- Favoriser toute forme d'installation (installation individuelle ou en société, tout type de production) ;
- Valoriser et améliorer l'attractivité des marais.

Quelques travaux ont été menés :

- Enquête auprès de cédants suivis de réunions collectives puis d'une formation « Favoriser la transmission de sa ferme en zone de marais et préparer sa retraite » avec une dizaine d'éleveurs ;
- Interventions régulières dans les organismes de formation agricole (BTS ACSE, BPREA...) avec un zoom « marais » ;
- Etude foncière du marché agricole sur le PNR MCB par la SAFER afin d'évaluer l'attractivité du territoire et d'identifier freins et leviers existants ;
- Partenariat en cours avec les opérateurs locaux (coopératives laitières entre autres).

Quelques éléments de discussion

L'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides » a constitué une opportunité pour s'emparer en local de ce sujet multifactoriel. Promu par l'expérimentation, le binôme collectivité territoriale-Chambre d'agriculture a permis d'enclencher une dynamique territoriale sur ce sujet et d'apporter une légitimité à fédérer une multitude d'acteurs autour de l'enjeu agricole et de celui des marais en particulier.



Échanges sur la gestion du foncier et le renouvellement des générations (de gauche à droite : Jean-Charles Catteau (animateur), Eric Albrecht (Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard), François Rihouet (Chambre d'agriculture de Normandie), Frédéric Signoret (LPO Pays-de-la-Loire) et Carlos Origlia (AFP des marais de Brouage))

Des discussions sont en cours pour aller plus loin que les actions déjà entamées, notamment avec les acteurs de la filière économique et d'éventuels repreneurs.

Un système de parrainage ou d'apprentissage est notamment envisagé pour faciliter l'installation de nouveaux éleveurs en marais. En effet, les marais nécessitent un temps d'acclimatation et des connaissances au préalable afin d'être en mesure d'appréhender au mieux les particularités de ces milieux riches en

biodiversité (valorisation de l'herbe, gestion hydraulique, gestion du parasitisme). Cet accompagnement fait partie d'un autre volet de programme autour de l'élevage dans les marais.

Enfin, ce travail autour du renouvellement des générations agricoles doit être nécessairement mené dans la durée pour assurer le maintien de l'élevage dans les marais pour lequel tous les acteurs locaux (élus, filière économique et touristique, etc.) y ont un intérêt.

▲ Paysans de Nature : pour le renouvellement des éleveurs

Frédéric Signoret, éleveur, vice-président de la LPO Pays-de-la-Loire et cofondateur du réseau Paysans de Nature

L'expérience du marais breton vendéen montre comment, depuis 2004, les collectivités gestionnaires d'espaces naturels et la LPO ont contribué à la création d'une association de consommateurs éthiques, d'une association de producteurs engagés pour la biodiversité (labellisée GIEE) et à l'installation d'une quinzaine d'éleveurs engagés pour la biodiversité.

La conséquence de cette dynamique originale, c'est le passage de 200 ha d'espaces naturels à 1 500 ha gérés de manière optimale pour la biodiversité. À cette échelle, la Barge à queue noire, oiseau menacé à l'échelle mondiale, voit sa population nicheuse résister au déclin et étendre son aire de répartition, alors que toutes les autres populations européennes continentales diminuent. Dans certains secteurs gérés par des paysans de nature, les effectifs de barges ont été multipliés par 13 en 20 ans. L'ensemble du peuplement de limicoles et d'anatidés, d'amphibiens et les végétations des prairies atlantiques en profitent également. D'autres efforts sont en cours pour les rapaces (busards et Hibou

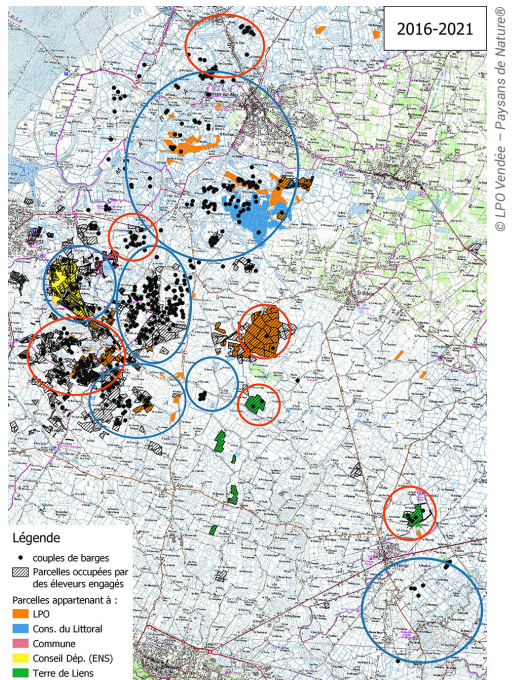
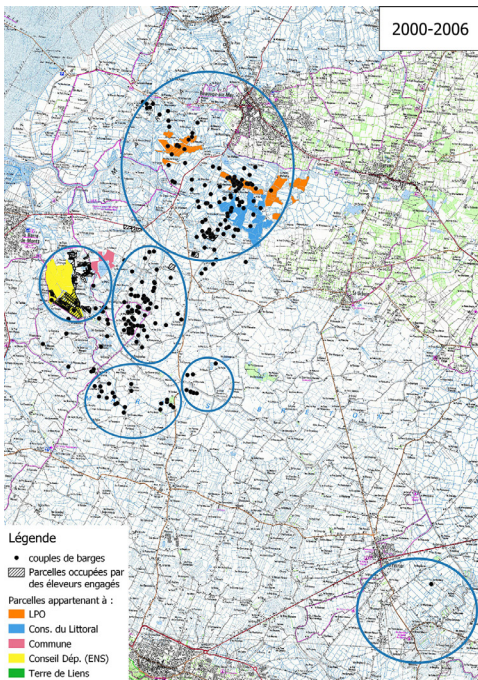
des marais) et les passereaux, invertébrés et mammifères des végétations rivulaires (roselières).

Ce travail, accompagné par les conservateurs des espaces naturels et la LPO, interpelle voire irrite les organisations agricoles en place mais passés quelques mois après chaque nouvelle installation, la vie reprend son cours et la mixité joue son rôle, permettant d'entraîner la grande majorité des agriculteurs dans une trajectoire positive pour la nature et pour l'élevage extensif.

L'expérience du Marais breton : recruter des éleveurs engagés pour cultiver des barges !

Barge à queue noire © Matthieu Vasilin





Evolution des populations de Barges à queue noire en marais breton vendéen.

Loin des préjugés qui opposent les écologistes aux agriculteurs, cette expérience cherche à responsabiliser les consommateurs et les élus du territoire dans le maintien de l'élevage, pas uniquement par des subventions mais par l'achat des produits, la participation au financement des installations, le soutien technique et moral. De leur côté, les éleveurs sont encouragés et soutenus pour défendre la biodiversité.

Le projet *Paysans de nature* ne s'oppose ni aux MAEC, ni aux réserves naturelles (les paysans de nature en sont les premiers utilisateurs). L'animation de territoire inhérente à *Paysans de nature*, copilotée par des naturalistes, vise à conjuguer ces politiques contractuelles et réglementaires avec celles de l'alimentation locale et de la transition.

La création d'une micro-filière «Biodiversités maraîchines» est une forme d'aboutissement de ce travail collectif avec 20 élevages impliqués, 2 boucheries (Biocoop), une quinzaine de restaurants et cantines et

une gouvernance originale à parité entre les éleveurs de l'association des éleveurs de vaches maraîchines, la LPO Vendée et les acteurs de la consommation éthique (Biocoop). À notre connaissance, c'est la seule filière française qui garantisse des améliorations de la biodiversité dans les élevages. Cette garantie passe par un Dialogue Permanent pour la Nature (DPN), visite participative récurrente pour encourager et vérifier les actions en faveur de la biodiversité.

Rappelons que la première étape du projet *Paysans de nature*, démarche territoriale d'extension des surfaces gérées pour la nature, passe par le recrutement de nouveaux éleveurs engagés pour la biodiversité. Tous les étudiantes et étudiants en environnement qui sont accueillis dans les espaces naturels sont les futurs éleveuses et éleveurs ambassadeurs des réserves naturelles, pour consolider et ancrer la défense de la biodiversité dans les territoires, permettant de lutter à la fois contre le populisme végétal et l'érosion de la biodiversité.

▲ Valorisation des prairies humides

Marie Deville, chargée de mission élevage et zones humides au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Note : Marie Deville intervenait au nom de Servane Lemauiel-Lavenant, enseignante-chercheuse (UMR EVA INRAE-Université de Caen) qui pilote cette étude depuis le début et qui n'a pu participer au séminaire. Le diaporama de présenté ce jour-là est largement inspiré de ceux utilisés par Servane, remerciée à ce propos. Pour toute précision, son contact est disponible.

Les services écosystémiques

Parmi la multitude des services écosystémiques (SE) rendus, une opposition est souvent faite entre les services de fourniture et les services culturels, de régulation et de support.

L'objectif est de trouver le point d'équilibre entre ces différents services afin de s'assurer de leur maintien, et c'est bien l'élevage qui assure ce rôle !

Evaluation des services

Entre 2019 et 2022, l'étude a été menée sur 2 volets, dans la suite de la première étude réalisée dans le cadre du projet AgriZH :

- Volet 1 : étude du bouquet de services présents selon différents types d'habitats et leurs relations

30 parcelles ont été concernées, comportant 10 habitats différents : analyse de sol, de végétation, de la qualité fourragère et de la qualité de l'eau. Des analyses des relations et déterminismes des services ont été réalisées en lien avec les pratiques agricoles

- Volet 2 : cartographie de services par une enquête agricole et un diagnostic réalisé avec les éleveurs

Il a été proposé à des éleveurs d'effectuer un diagnostic sur une parcelle par l'intermédiaire d'un livret.

Préalable : le livret d'auto-évaluation des services rendus par les prairies de marais : construction et calibrage

En parallèle d'une partie terrain, un livret d'auto-évaluation des services rendus par les prairies de marais a été rédigé avec l'aide des professionnels agricoles et des acteurs du monde agricole.

Les objectifs en étaient l'appropriation des enjeux liés au SE, l'ajustement du projet en fonction des retours et un déploiement facilité de l'outil. Durant 18 mois, une série de réunions ont permis de définir les services, d'acculturer l'ensemble des participants, de tester le résultat sur le terrain et de s'assurer de la justesse du document.

Ce livret, utilisé sur 160 parcelles, a permis d'obtenir une représentation de services sur 5 secteurs, 20 éleveurs ayant été impliqués dans la démarche.

En conclusion

1. L'élevage extensif permet de maintenir l'ensemble de SE. Sans élevage, une partie de ces services est dégradée (services de supports, de régulation, culturels et de fourniture) avec des conséquences sur les activités économiques et sur l'environnement.

2. Il n'existe pas de prairie idéale : chaque type de prairie rend des services différents (stock de carbone plus ou moins important, biodiversité plus ou moins riche ou patrimoniale). Chaque type de prairie rend un bouquet de services qui dépend de la nature du sol (minéral ou tourbeux), des pratiques agricoles actuelles et passées et de la gestion des niveaux d'eau. La diversité des pratiques permet une hétérogénéité des milieux favorable à la biodiversité. L'offre optimale des services rendus par les prairies se fait à l'échelle de secteurs où la diversité des pratiques agricoles contribue à façonner une mosaïque de milieux.

3. Pour maintenir un fourrage intéressant et digeste (notamment riche en dicotylédones ou plantes à fleurs), il faut éviter la banalisation de la végétation par intensification des pratiques (les services de fourniture ne sont donc pas à opposer avec les services de support !). Pour maintenir le stock de carbone, une gestion adéquate des niveaux d'eau est également nécessaire.

4. Les éleveurs ont été intéressés pour participer et pour reconnaître le travail fourni et des services rendus par l'élevage extensif. Ils s'interrogent aussi sur les pratiques à mettre en œuvre pour maintenir le carbone, la biodiversité, etc...

En lien avec l'expérimentation PSE menée dans sur le bassin versant du Merderet et la connaissance du dispositif PSE et de sa «mécanique» de mise en œuvre, l'une des perspectives est de promouvoir des PSE «Marais» de manière collective (éleveurs, PNR, Université, profession agricole, etc.).

► Caractérisation et utilisation de la ressource fourragère sur le marais de Brouage

Eric Kernéis, écologue à l'INRAE de Saint-Laurent de la Prée

Note : ont également contribué à ces études : Pascal Faure, Juliette Primas, Thomas Montillard, Céline Mialhe

Les prairies naturelles du marais de Brouage se sont développées, pour l'essentiel, sur d'anciennes salines dont elles ont conservé la structure morphologique : des dépressions correspondant aux aires de récolte de sel (les « jas ») et des bosses les séparant, résultant du dépôt des résidus du creusement des salines (les « bossis »). Toutes les dépressions sont inondées en hiver et une partie du printemps, favorisant le développement de communautés végétales différentes en fonction de la durée et de la hauteur de la submersion, de la salinité du sol argileux et des pratiques agricoles.

Les parcelles de prairies de ce marais sont donc constituées d'une mosaïque de communautés végétales très différentes. Ce sont donc des milieux d'une très grande hétérogénéité spatiale et temporelle (forte évolution saisonnière sous un climat à excès d'eau en hiver et à sécheresse estivale marquée).

Depuis 2019, dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » nous avons cherché à caractériser la flore de ces communautés végétales, leur dynamique saisonnière, leur valeur fourragère et la façon dont les bovins les utilisent. Nous avons

ainsi identifié cinq communautés végétales principales correspondant, des milieux les plus secs aux plus humides, à la végétation des bosses, à la végétation des bords de jas (à Laïche divisée et Jonc de Gérard), aux jas à Agrostide stolonifère, aux jas à Scirpe maritime et aux jas à Scirpe des marais.

Les suivis de l'évolution de la structure et de la physionomie de la végétation au cours de la saison de pâturage illustrent à la fois les caractéristiques fourragères de chaque type de végétation, confirmées par les analyses fourragères, en fonction des saisons, de même que l'utilisation qui est faite des différentes communautés par les bovins pâturant, confirmée par des suivis directs de comportement animal. Nous illustrons l'intérêt de disposer de ressources fourragères très différentes en mosaïque sur les mêmes parcelles pour faire face à un contexte climatique de sécheresse estivale et de saisonnalité marquée de la pousse de l'herbe. Cette hétérogénéité des ressources est très fortement liée à la variabilité de la durée de submersion des dépressions en hiver et à la gestion du pâturage.

Ces résultats peuvent être mis en relation avec la valeur d'usage que les éleveurs attribuent à ces prairies du marais de Brouage, mettant en avant l'intérêt pour l'élevage de prairies partiellement inondées.

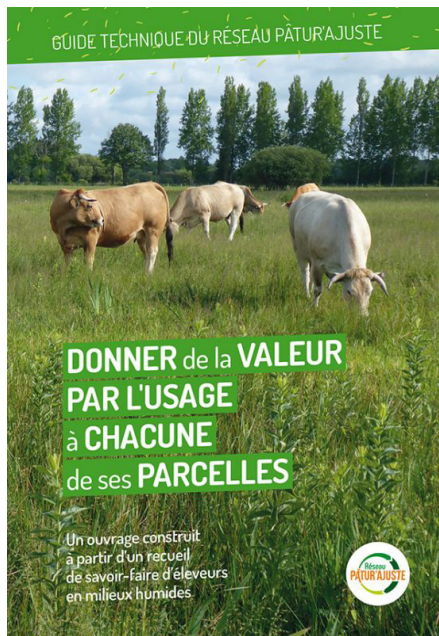
Guide technique du réseau Pâtur'Ajuste : DONNER de la VALEUR PAR L'USAGE à CHACUNE de ses PARCELLES

Philippe Mestelan, conseiller agriculture-environnement à Scopela

De nombreux éleveurs en attestent : les milieux humides ont une véritable valeur pour la production en élevage, à condition de savoir adapter le regard et les pratiques. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise valeur en soi, il y a une valeur qui se crée par l'usage de la parcelle dans le système d'élevage.

Or, les outils habituels de mesure de la valeur en élevage, comme la productivité et la valeur nutritive, font faire un constat souvent démobilisateur : cela vaut moins qu'une bonne prairie ! Et si l'éleveur applique les mêmes pratiques que sur les « bonnes » parcelles, le résultat n'est généralement pas au rendez-vous.

C'est donc en reconnaissant les savoir-faire existants de certains éleveurs qu'il nous a paru nécessaire d'aborder cette problématique de façon optimiste et constructive, en assumant la complexité spécifique à chaque parcelle des liens entre végétation, troupeau et pratique au cours du temps. Il s'agit d'aider les éleveurs à être autonomes dans leurs décisions, en acceptant de ne pas faire comme leur voisin, sans jugement de valeur sur les pratiques mises en œuvre par l'un ou l'autre, mais en reconnaissant les spécificités des situations et des objectifs légitimes de chacun pour trouver un équilibre économique sur ces parcelles.



Le guide est conçu en quatre parties, chacune correspondant à une étape de réflexion et d'observation que font les éleveurs qui utilisent ces parcelles. Les liens entre les parties sont représentés dans la figure ci-dessous, qui constitue l'ossature du guide :

- Définir un objectif pour chaque parcelle, en assumant la diversité légitime des objectifs ;
- Caractériser la végétation et le troupeau, sans jugement de valeur à priori, mais en assumant leur caractère vivant, dynamique et complexe ;
- Décider des pratiques parcellaires, en connaissant l'effet des pratiques sur ce que l'on cherche à obtenir ;
- Évaluer les résultats, en cherchant à comprendre les causes, pour savoir ajuster l'objectif ou la pratique.



Gorge bleue
© Jomand

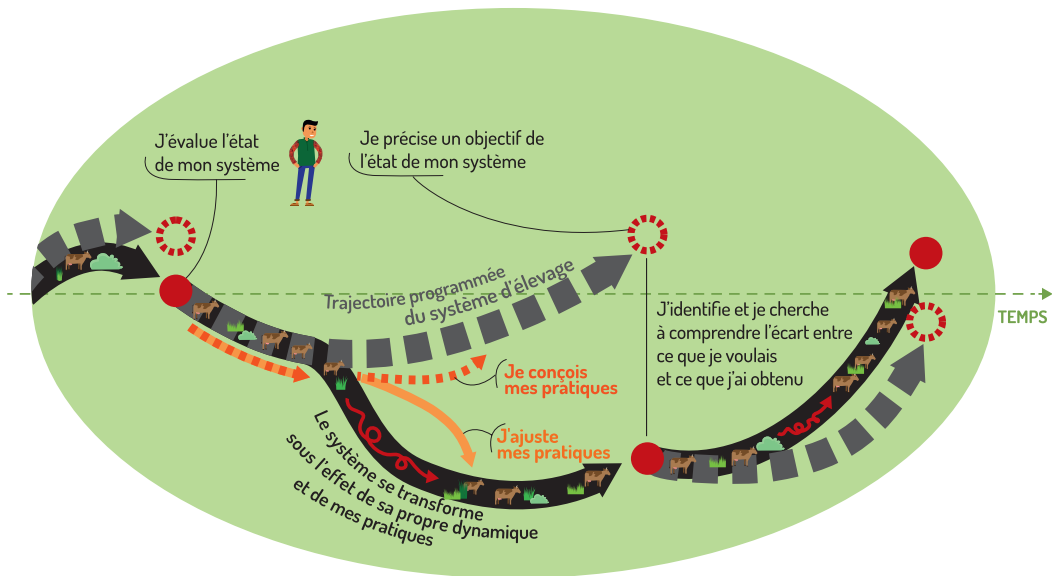


Schéma de la démarche d'évaluation de la valeur d'usage des prairies humides, qui reconnaît que la valeur des végétations naturelles se construit par l'usage, dans le contexte singulier de chaque ferme.

Les points rouges représentent les objectifs poursuivis (en pointillés) et les résultats obtenus (en pleins). Les grosses flèches représentent l'évolution du système (animaux, végétation, etc.) programmée (en pointillés gris) ou réelle (en plein noir) sous l'effet des pratiques et des différents facteurs externes. Enfin, le bonhomme représente l'éleveur qui programme (flèche en pointillés

orange) et ajuste (flèche pleine orange) les objectifs et les pratiques en lien avec ses connaissances du système.

Ce guide technique « Donner de la valeur par l'usage à chacune de ses parcelles » est édité par Scopela, société coopérative de conseil et de formation élevage et environnement, dans le cadre d'un projet financé par le Ministère de la Transition écologique. Il s'intègre dans la collection des publications du réseau Pâtur'Ajuste accessible librement sur

www.paturajuste.fr.

Vaches Loye © M-Franquin



GESTION SANITAIRE DES TROUPEAUX

► PRAIDIV : Qualification de la contribution de la Diversité des PRAiries au service d'un pilotage des systèmes fourragers intégrant alimentation à base d'herbe et santé des ruminants

Sébastien Couvreur, enseignant-chercheur à l'ESA d'Angers

Objectifs

Malgré les nombreux atouts connus de la diversité des prairies (floristique à l'échelle de la parcelle et du système fourrager) pour la transition agroécologique des élevages de ruminants, celui concernant la santé animale fait l'objet de nombreuses questions remontant des éleveurs et conseillers. En réponse, nous nous fixons pour objectifs de :

- Caractériser la valeur santé animale des prairies (parcelle) sur la base des teneurs en composés métabolites secondaires en fonction de la diversité floristique, du stade végétatif et de la conservation (i) ;
- Comprendre la façon dont les éleveurs conçoivent et mettent en pratique le rôle de la diversité des prairies (parcelle et parcellaire) dans l'alimentation, le bien-être, la santé et la robustesse animale et construire avec eux des indicateurs de pilotage de cette diversité sur la base des résultats du projet (ii).

Ceci doit nous permettre de produire des références sur la diversité des prairies (floristique à l'échelle de la parcelle et du système fourrager) pour un accompagnement au changement de pratiques au service de la santé des ruminants. Ces références seront de deux ordres : (i) indicateurs de la valeur santé de l'herbe verte et conservée en lien avec la composition fine de couverts prairiaux diversifiés et (ii) indicateurs de pilotage de la diversité des prairies au service de la santé animale à l'échelle du système fourrager co-construits avec des collectifs d'éleveurs.



Vaches maraîchines pâturant dans le marais
© Vincent Boutifard

Résultats et valorisation attendus

À l'issue de ce projet s'étalant de 2021 à 2025, les travaux menés permettront de mieux connaître, sur un échantillon représentatif de prairies et d'élevages, la valeur santé de la diversité à deux niveaux d'analyse : la prairie (en lien avec sa composition floristique) et l'élevage (en lien avec la diversité des prairies et la façon dont les éleveurs la valorisent).

Les références produites alimenteront ainsi à la fois des référentiels existants, avec un effort de généralité des résultats obtenus, mais également des dispositifs de conseil et de formation créés ad hoc (brochures, vidéos, prototype d'application smartphone, module de formation). À terme, le résultat attendu est donc de permettre, dans une logique de transition agroécologique, de réduire les intrants en élevage, en particulier médicamenteux, par l'utilisation des prairies tout en améliorant la performance globale des systèmes.

▲ Gestion raisonnée du parasitisme des bovins en zones humides

Anne Barbier, vétérinaire membre du réseau VET'EL¹ et de la Société nationale des groupements techniques vétérinaires



Ragondin © Antoine Jomand

Les prairies humides hébergent des écosystèmes riches et diversifiés mais également des parasites menaçant la santé des herbivores qui y paissent. Le parasitisme est souvent cité par les éleveurs comme difficulté majeure de l'élevage sur ces zones où, dans un objectif global de maintien de la biodiversité faunistique et floristique, il est pourtant nécessaire de raisonner, pour les diminuer au strict nécessaire, les intrants chimiques dont les antiparasitaires. Aux enjeux écologiques s'ajoute la nécessité de prévenir le développement de résistances et de maintenir la viabilité économique des élevages qui ne doit pas souffrir de dépenses injustifiées ou pour lesquelles il n'y a pas de retour sur investissement.

Depuis 10 ans et grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, VET'EL, le réseau des vétérinaires ruraux des Hauts-de-France, propose des formations aux éleveurs, conseillers et techniciens en production animales, agronomes et écologues ainsi qu'aux vétérinaires sur la gestion intégrée et raisonnée du parasitisme en élevage.

Ensemble, nous tentons de relever un triple challenge : d'une part, maintenir une activité d'élevage en zones humides malgré l'amplification de la crise, conserver les prairies (par la présence des animaux) et ses fonctionnalités ; d'autre part, gérer une diversité et une pression parasites telles que, dans certaines parcelles, elles menacent les productions, la santé, le bien-être voire la vie des bovins pâturant dans ces milieux.... Tout en connaissant et en tenant compte de la variabilité des enjeux écologiques locaux !

Les vétérinaires proposent et valident avec les éleveurs un plan de gestion personnalisé en s'appuyant sur des résultats d'analyses de laboratoire en parasitologie. Aucun traitement systématique mais, s'ils sont nécessaires, des traitements ciblés et sélectifs en choisissant les moins écotoxiques, avec l'objectif de favoriser l'immunité quand elle protège les animaux des réinfestations parasites successives (strongles gastro-intestinaux).

A ce jour, 120 élevages de bovins situés dans 8 sites humides des Hauts-de-France ont bénéficié de cet accompagnement pendant au moins 5 ans. Un projet similaire pour les éleveurs et propriétaires de chevaux été initié en Plaine Maritime Picarde. Une réflexion est en cours pour les éleveurs de petits ruminants (moutons et chèvres).

Enfin, en partenariat avec les spécialistes du pastoralisme et pour assurer une meilleure cohérence des accompagnements techniques, nous souhaitons expérimenter pour progresser sur les mesures agronomiques et zootechniques qui permettent d'éviter ou de réduire la contamination et le recyclage parasites.

¹ Renommé Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en mai 2022

► Quand agriculteurs.trices, animateurs.trices, botanistes et vétérinaires travaillent ensemble pour valoriser la biodiversité en santé animale

Soline Boussaroque, animatrice à l'association pour le développement agricole et rural ADAR Civam

Le groupe prairies naturelles a vu le jour début 2015 sous l'impulsion des animateurs de l'ADAR Civam et d'Indre Nature à la suite de la mise en place des premières MAEC en milieux humides du Boischaud Sud. Il s'agit d'un groupe mixte d'une quinzaine de personnes, composé d'agriculteurs.ices, d'animateurs.ices, de botanistes et de vétérinaires.

La raison d'être de ce groupe est de se former et d'échanger autour des bonnes pratiques de conduite des prairies naturelles. Pour y parvenir, un accompagnement existe afin de faciliter l'échange entre pairs par le collectif (éducation populaire), d'apporter de l'expertise externe quand c'est nécessaire et d'adapter les actions aux besoins des membres et aux enjeux locaux.

Plus spécifiquement, des actions diverses sont proposées :

- Formations à la reconnaissance de la flore (autonomie pour la reconnaissance des plantes, formation des nouveaux arrivants) ;
- Formations santé animale (établir le lien entre flore des prairies naturelles et santé animale, valorisation du foin en santé digestive, plantes à tannins, vitamines et oligo-éléments) ;

- Méthode d'autodiagnostic des prairies (autodiagnostic de l'état écologique d'une prairie naturelle et mise en discussion pour trouver des leviers d'action) ;

- Essais (accompagnements pour tester sur de petites surfaces la restauration ou l'enrichissement de la flore par différentes méthodes : sur-semis de semences sauvages, gestion des joncs, impacts du fumier).

Au total, un certain nombre d'actions ont pu être menées depuis 2015 : une vingtaine de formations «Reconnaissance de la flore», 10 formations «Santé animale», une dizaine d'essais de sur-semis de semences sauvages (récolte et semis), 3 essais fumier et un essai gestion des joncs.

Concernant les essais de sur-semis de semences sauvages, les premiers résultats sont encourageants mais très dépendants du type de prairie source, de prairie receveuse et du matériel utilisé. Il est donc nécessaire de multiplier les essais pour obtenir des références plus abouties.



► Mieux accompagner les éleveurs pour articuler valorisation des végétations diversifiées et gestion du risque parasitaire au pâturage

Philippe Mestelan, conseiller agriculture-environnement à Scopela

Depuis 2021, Scopela travaille avec de nombreux partenaires (éleveurs du réseau, INRAE de Toulouse, vétérinaires et techniciens locaux) pour, d'une part, accompagner les éleveurs vers la conception d'une conduite pastorale sans traitement chimique et, d'autre part, améliorer leur autonomie de décision pour passer à l'action.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Étudier l'efficacité des recommandations actuelles (c'est-à-dire, celles mentionnées dans la littérature scientifique et technique et élaborées dans des contextes productifs herbagers poussants) pour des systèmes d'élevage valorisant des milieux naturels ;

- Travailler les interactions positives et/ou négatives entre les aliments distribués et les aliments pâturés, tant d'un point de vue de performances animales que de santé ;

- Élargir la diversité des solutions de maîtrise de l'infestation parasitaire au pâturage ;

- Faire gagner les éleveurs en autonomie de décision (leur permettre de comprendre l'effet de leurs pratiques sur la végétation, le troupeau et les parasites) et faire ressortir des leviers techniques actionnables chez soi, c'est-à-dire : efficaces, faisables, reproductibles et mesurables.



PERSPECTIVES ET CLÔTURE

► Perspectives : un réseau national pour le maintien de l'élevage en milieux humides

Mélanie Bordier, responsable de projets agroécologie au Forum des Marais Atlantiques

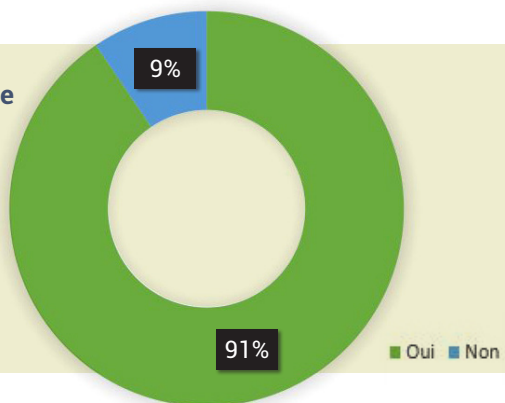
À l'issue de ces quatre années d'expérimentation nationale, les projets portés par chaque site pilote se poursuivront sur leur territoire, avec le soutien technique et financier de leurs partenaires respectifs.

Une première enquête, menée par le FMA en février-mars auprès de diverses structures, a confirmé la pertinence de fédérer les acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en zone humide: 94 % des interrogés sont favorables à la création d'un réseau national.

Celui-ci contribuera à étendre l'expérimentation à d'autres territoires. Les principales attentes des intéressés concernent la contribution aux réflexions collectives sur des problématiques communes, l'acquisition et le partage de connaissances spécifiques à l'élevage en milieux humides.

Êtes-vous intéressé(e) pour faire partie d'un « réseau national » pour le maintien de l'élevage en milieux humides ?

Résultat de l'enquête « créer un réseau national élevage en milieux humides » mars 2022 (source : FMA)



Une seconde enquête sera diffusée avant la période estivale pour cibler les thématiques de travail et le degré d'implication des structures pour faire vivre le réseau. Les critères de sélection et les modalités d'intégration au réseau restent encore à préciser. Certains territoires ont déjà manifestés leur intérêt, comme les marais bretons, de la Brière, ou la Camargue.

Les futurs membres seront invités à s'investir dans la co-construction de ce réseau, en lien et en complémentarité avec les dynamiques et les réseaux déjà existants

à différentes échelles. Celui-ci devrait être opérationnel début 2023.

La fédération de nouveaux territoires et acteurs s'inscrit dans le cadre de l'action 14 « Mobiliser les acteurs agricoles et soutenir les pratiques valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national sur la question du maintien de l'élevage » du 4^e Plan national milieux humides publié en mars 2022.

▲ Clôture du séminaire

Jean-Marie Gilardeau, Président du Forum des marais atlantiques

Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements aux promoteurs de cette opération, Bertrand Hervieu (CGAAER) et François Mitteault, et aux rapporteurs de la mission interministérielle qui ont, parmi l'ensemble des recommandations pertinentes proposées, défendu l'originalité par la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le bilan est globalement positif malgré l'éloignement géographique des sites-pilotes et la crise sanitaire mondiale de la Covid 19. Les partenaires et les éleveurs ont appris à travailler ensemble, les acquis sur les actions présentées au cours de cette journée vous l'ont démontré, notamment sur les thématiques de :

- La valorisation des prairies,
- La gestion du foncier,
- Et la gestion sanitaire des troupeaux.

Néanmoins, nous sommes toujours au milieu du gué. Les zones humides demeurent en danger, elles sont prises en étau, entre artificialisation et déprise agricole.

Pourtant, les services rendus par les zones humides sont multiples et unanimement reconnus, comme l'on souligné Jérôme Bignon et Frédérique Tuffnell dans le rapport « Terres d'eau, Terres d'avenir », et ces fonctions doivent être appréciées de façon transversale et non pas séparément.

La démarche, collective certes, doit être ascendante et non descendante, et portée par des projets de territoire durables. La préservation de l'agriculture, et en particulier de l'élevage, occupera une place conséquente dans le 4^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides.

Réunissant ces conditions, il est indispensable de maintenir les actions dans la voie tracée jusque-là et d'agir pour les zones humides et l'élevage extensif. Les pistes explorées doivent être poursuivies, de nouvelles sont à explorer, à commencer par les premiers résultats de l'enquête réalisée sur la création d'un réseau d'acteurs à l'échelle nationale.

L'union fait la force, je plaide en faveur d'une collaboration renforcée entre les ministères (écologie, agriculture), les services de l'État (DRAAF, DREAL, les établissements publics (agences de l'eau, Conservatoire du littoral, réserves naturelles), et les collectivités locales (région, département, EPCI) afin d'étendre le dispositif à l'ensemble des marais et prairies humides.

Davantage de liens sont à établir avec la Fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels et la Fédération des parcs nationaux. Recueillir également les enseignements de nos amis et collaborateurs en moyenne et haute montagne avec l'association française de pastoralisme.

Je souhaite plaider pour la définition d'une loi en faveur des zones humides comme il existe une loi montagne.

Contre et vents et marées, le FMA, de par sa double mission de mise en réseau des acteurs et d'animation de formation, fédèrera les différents acteurs qui croient en l'avenir des terres d'eaux.



Charles Hazet, adjoint à la sous-directrice en charge de la préservation et gestion de l'eau et des ressources minérales

Je suis heureux d'avoir été parmi vous tout au long de cette journée et de clôturer ce séminaire de restitution de l'expérimentation nationale pour la préservation de l'élevage extensif en milieux humides dans les locaux du MTE. Cette journée a permis de dresser le bilan de ces presque quatre années d'expérimentation de projets territoriaux engagés dans le maintien de l'élevage extensif.

Cette journée a été très riche en partage et retours d'expérience, différents sujets importants ont été abordés, je retiens trois grands axes portant sur :

- L'importance du développement local, de l'animation, de la mise en réseau
- Plus dans le concret, les outils et contrats mobilisables sur le terrain de manière collective
- La qualité, qui est le maître mot, c'est à dire la qualité des pratiques de ces élevages dans la conservation de ces prairies

En cela, le 4^e plan national milieux humides publié sous l'autorité de Bérangère Abba prend largement en compte les recommandations du rapport « Terres d'eau, Terres d'avenir ». Celui-ci est construit autour de 3 axes qui rejoignent parfaitement les différentes actions en faveur de l'élevage qui ont été présentées aujourd'hui : Agir, Mobiliser, Connaître.

Cette journée est cohérente avec les objectifs de la mesure n°14 qui vise la mobilisation des acteurs agricoles. Elle viendra appuyer les résultats de l'enquête présentée par Mélanie Bordier, en répondant aux attentes concernant l'importance d'avoir un centre de ressources tout en fédérant les acteurs.

L'agriculture - et plus particulièrement le soutien à l'élevage - est un sujet qui a occupé une place importante dans les différents

plans nationaux qui se sont succédés. Ce sont des projets ancrés, enracinés dans nos territoires. Préserver les zones humides, c'est permettre aux territoires de bénéficier d'une plus forte résilience notamment de leurs agricultures.

C'est à mon tour de regretter l'absence du Ministère de l'Agriculture malgré mon investissement et celui de ma hiérarchie. Renoncement regrettable à l'heure où, pour des questions de crise cette fois diplomatique, on voudrait nous faire croire que l'intensif est une solution de résilience.

La résilience c'est vous, c'est nous, c'est nos territoires et je vous en remercie.

Remerciements aux organisateurs du Forum des Marais Atlantiques pour l'animation de ce programme et l'organisation de cet événement. Remerciements aux représentants des sites-pilotes pour leur implication, la richesse de leurs témoignages et leur déplacement jusqu'à Paris.

Remerciement pour leur mobilisation et leur présence aujourd'hui à Marie-Hélène AUBERT (CGEDD), Yves BRUGIERE (CGAER) et Charles DEREIX (CGAAER), rédacteurs du rapport intitulé « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides ».

Remerciement à tous les participants pour leur déplacement et leurs échanges. Merci pour ce que vous nous proposez, c'est à un dire un chemin, des chemins car ils sont enracinés dans nos territoires d'agriculture, d'agricultures, de préservation de sols humides qui sont des richesses patrimoniales de notre pays.

Merci pour votre ingénierie mise à leur service, vous pouvez compter sur l'appui de la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique.

SIGLES ET ACRONYMES

AB : Agriculture Biologique

ADAR : Association pour le Développement Agricole et Rural

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

AFP : Association Foncière Pastorale

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASP : Agence de Services et de Paiement

BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

BTS ACSE : Brevet de Technicien Supérieur – Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

CA : Chambre d'Agriculture

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DPN : Dialogue Permanent pour la Nature

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Forum des Marais Atlantiques

FNCUMA : Fédération Nationale des CUMA

GEDA : Groupe d'Etudes et de Développement Agricole

GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnementale

IAE : Infrastructures agroécologiques

ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MTE : Ministère de la Transition écologique¹

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

PMAZH : Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides

PNR : Parc naturel régional

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

PSN : Plan Stratégique National

OFB : Office Français de la Biodiversité

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

SE : Services Ecosystémiques

TRAME : Têtes de Réseaux pour l'appui méthodologique aux entreprises

ZH : Zones humides

¹ Renommé Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en mai 2022



Juillet 2022

Mise en page et impression : Marennes Impression